
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

*Réponses aux demandes de
renseignements généraux*

*Programme 07
Secrétariat à l'implantation de la stratégie
maritime*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Table des matières

ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
TABLE DES MATIÈRES

- 1) Liste des voyages **hors Québec** pour l'année financière 2014-2015 :
 - a) les endroits et dates de départ et de retour;
 - b) la copie des programmes et rapports de mission;
 - c) les personnes rencontrées;
 - d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
 - e) les noms des ministres, des députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
 - f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
 - g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
 - h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.

- 2) Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels **au Québec** et dirigeants d'organismes pour 2014-2015 :
 - a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - b) les coûts ventilés;
 - c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
 - d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

- 3) Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :
 - a) la ventilation des sommes dépensées pour 2014-2015, et les prévisions pour 2015-2016;
 - b) les noms des firmes de publicité retenues;
 - c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
 - e) le but visé par chaque dépense;
 - f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
 - g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

- 4) Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

 - a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'évènement;
 - b) le but visé par chaque dépense;
 - c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'évènement;

Par une firme externe :

 - d) les sommes dépensées 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'évènement;
 - e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;

ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
TABLE DES MATIÈRES

- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants);
 - g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
 - h) le but visé par chaque dépense;
 - i) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement.
- 5) La liste des dépenses en formation de communication :
- Organisée par le ministère ou l'organisme :
- a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement;
 - b) le but recherché par chaque dépense;
 - c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;
- Organisée par une firme externe :
- d) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;
 - e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
 - f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - g) la liste et les noms des fournisseurs et/ou des consultants, s'il y a lieu;
 - h) le but visé par chaque dépense;
 - i) le nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.
- 6) La liste des dépenses en formation de communication :
- Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du Conseil exécutif ou les députés :
- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;
 - b) le but visé par chaque dépense.
 - c) la nature de la formation;
 - d) les personnes concernées.
- 7) Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le détail des travaux ou des services effectués (but visé);
 - d) la date d'octroi du contrat;
 - e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
 - f) l'échéancier;
 - g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.
- 8) Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
 - b) la grille d'évaluation des soumissions;
 - c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
 - d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
 - e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
TABLE DES MATIÈRES

- 9) Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :
Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format.
- a) le nombre d'autorisations;
 - b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
 - c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
 - d) le montant accordé;
 - e) les motifs de la demande;
 - f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.
- 10) Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le coût;
 - d) l'échéancier;
 - e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.
- 11) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015 :
- a) le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère;
 - b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
 - c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
 - d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
 - f) la date de début de son contrat;
 - h) sa rémunération annuelle.
- 12) Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :
- a) le nom du projet;
 - b) la nature du projet;
 - c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
 - d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
 - e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
 - f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
 - g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;

ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
TABLE DES MATIÈRES

- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
 - i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
 - j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
 - k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants;
 - l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.
- 13) Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :
- a) la photocopie;
 - b) le mobilier de bureau;
 - c) l'ameublement;
 - d) la décoration et l'embellissement;
 - e) le distributeur d'eau de source;
 - f) le remboursement des frais de transport;
 - g) le remboursement des frais d'hébergement;
 - h) le remboursement des frais de repas;
 - i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
 - j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - (I) a) au Québec;
 - (II) b) à l'extérieur du Québec.
- 14) Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :
- a) le nombre de téléphones cellulaires (« Blackberry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
 - b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
 - c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
 - d) les coûts d'acquisition des appareils;
 - e) le coût d'utilisation des appareils;
 - f) le coût des contrats téléphoniques;
 - g) les noms des fournisseurs;
 - h) le nombre de minutes utilisées;
 - i) les ordinateurs portables;
 - j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
 - k) le coût des frais d'itinérance;
 - l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
TABLE DES MATIÈRES

- 15) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) :
- a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;
 - b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;
 - c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
 - d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
 - e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
 - le coût moyen par employé, selon la classe de travail
 - f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
 - g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
 - h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;
 - i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
 - j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
 - l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
 - m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
 - o) le nombre d'employés permanents et temporaires;
 - p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.
- 16) Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction :
- a) le nombre de départs à la retraite en 2013-2014 et en 2014-2015, incluant le total et la ventilation des indemnités versées;
 - b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
 - c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2015-2016 et 2016-2017 et les indemnités de retraite qui seront versées;
 - d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
TABLE DES MATIÈRES

- 17) Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2014-2015 en indiquant pour chacun d'eux :
- a) l'emplacement de la location;
 - b) la superficie totale pour chaque local loué;
 - c) la superficie totale réellement occupée;
 - d) la superficie inoccupée;
 - e) le coût de location au mètre carré;
 - f) le coût total de ladite location;
 - g) le coût d'aménagement, de rénovation réalisée depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
 - h) la durée du bail;
 - i) le propriétaire de l'espace loué;
 - j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.
- 18) Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour 2014-2015, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :
- a) la ou les dates des travaux;
 - b) les coûts;
 - c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.
- 19) Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2014-2015, en indiquant pour chaque individu :
- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ;
 - b) le titre de la fonction;
 - c) l'adresse du port d'attache;
 - d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
 - e) la prime de départ versée, le cas échéant;
 - f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
 - g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
 - h) la description de tâches;
 - i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2014-2015;
 - j) le nombre total d'employés au cabinet;
 - k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;
 - l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
 - m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.
- 20) Liste des sommes d'argent versées en 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
 - b) la circonscription électorale;
 - c) le montant attribué;
 - d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
TABLE DES MATIÈRES

- 21) Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
 - e) la date de l'assignation hors structure;
 - f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.
- 22) Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :
- a) le poste initial;
 - b) le salaire;
 - c) le poste actuel, s'il y a lieu;
 - d) la date de la mise en disponibilité;
 - e) les prévisions pour 2015-2016.
- 23) Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2014-2015, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en ventilant :
- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
 - b) prévisions pour 2015-2016;
 - c) par catégorie d'âge.
- 24) Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale;
 - e) l'assignation actuelle;
 - f) la date de l'assignation hors structure;
 - g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).
- 25) Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2014-2015, en précisant pour chaque abonnement :
- a) coût de chacun;
 - b) le fournisseur;
 - c) la nature du service.
- Ventiler le montant par catégories.
- 26) Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
TABLE DES MATIÈRES

- 27) Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :
- a) le nom du site Web;
 - b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - c) les coûts de construction du site;
 - d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »);
 - g) la fréquence moyenne de mise à jour;
 - h) le responsable du contenu sur le site.
- 28) Nominations, depuis le 1^{er} avril 2014, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée :
- a) la liste;
 - b) le nom de la personne;
 - c) les mandats de chacune de ces personnes;
 - d) les contrats octroyés pour chaque mandat;
 - e) le résultat du travail effectué;
 - f) les échéances prévues;
 - g) les sommes impliquées.
- 29) Pour 2014-2015, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.
- 30) Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 :
- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
 - b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
 - c) le nombre total de demandes reçues;
 - d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
 - e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
 - f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
 - g) le nombre de demandes ayant été traité hors délai.
- 31) La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2014-2015 :
- a) le coût (déplacements, etc.);
 - b) le nombre de ressources affectées;
 - c) le nombre de rencontres;
 - d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.

ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
TABLE DES MATIÈRES

- 32) La liste des ententes et leur nature, signées en 2014-2015 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.
- 33) Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016.
- 34) Tel que le mentionne la Politique de financement des services publics, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2015-2016.
- 35) Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2014-2015 et les prévisions 2015-2016.
- 36) Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2013-2014 et en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016 et 2016-2017, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.
- 37) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.
- 38) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocation de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.
- 39) Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2014-2015 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
TABLE DES MATIÈRES

- 40) Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :
- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
 - b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.
- 41) Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement? Pour chaque personne :
- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
 - b) fournir la liste des salaires versés;
 - c) boni ou prime relié au déplacement de la fonction.
- 42) La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.
- 43) Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.
- 44) Coûts de reconduction des programmes existantes : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2014-2015 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2015-2016. Pour chacun de ces programmes existants en 2014-2015, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2015-2016, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.
- 45) Liste des situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.
- 46) Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord en 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.
- 47) Ventilation du budget du ministère consacré à l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Nord pour 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.

ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
TABLE DES MATIÈRES

- 48) Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics. Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format. Si oui, fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :
- a) le nombre d'autorisations;
 - b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
 - c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
 - d) le montant accordé;
 - e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
 - f) les motifs de la demande;
 - g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.
- 49) Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 :
- a) la dépenses totale (opération et capital);
 - b) les grands dossiers en cours;
 - c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
 - d) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.
- 50) a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.
- b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.
- 51) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.
- 52) Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :
- a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
 - b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
 - c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
 - d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.
- Fournir les prévisions pour 2015-2016.

ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
TABLE DES MATIÈRES

- 53) Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées ou amorcées en 2014-2015 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.
- 54) Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015 en indiquant pour chacun :
- a) le sujet;
 - b) la ou les raisons pourquoi il a été commandé;
 - c) les coûts reliés à sa réalisation;
 - d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.
- Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 1

Titre Liste des voyages <u>hors Québec</u> pour l'année financière 2014-2015 : a) les endroits et dates de départ et de retour; b) la copie des programmes et rapports de mission; c) les personnes rencontrées; d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.); e) les noms des ministres, des députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission; f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants; g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant; - les détails de ces ententes; - les résultats obtenus à ce jour; h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.						
Exposé et statistiques (s'il y a lieu) <table><tr><th>VOYAGE (but, endroit, date)</th><th>COÛT</th><th>PARTICIPANT</th></tr><tr><td>Paris – France Du 1^{er} au 7 mars 2015 Mission en France en vue de la 18^e Rencontre alternée des premiers québécois et français</td><td>1 795,54 \$</td><td>M. Georges Farrah</td></tr></table>	VOYAGE (but, endroit, date)	COÛT	PARTICIPANT	Paris – France Du 1 ^{er} au 7 mars 2015 Mission en France en vue de la 18 ^e Rencontre alternée des premiers québécois et français	1 795,54 \$	M. Georges Farrah
VOYAGE (but, endroit, date)	COÛT	PARTICIPANT				
Paris – France Du 1 ^{er} au 7 mars 2015 Mission en France en vue de la 18 ^e Rencontre alternée des premiers québécois et français	1 795,54 \$	M. Georges Farrah				

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 2

Titre

Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels **au Québec** et des dirigeants d'organismes pour 2014-2015 :

- a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- b) les coûts ventilés;
- c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
- d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Réponse : aucun.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 3

Titre

Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2014-2015, et les prévisions pour 2015-2016;
- b) les noms des firmes de publicité retenues;
- c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation et contrat négocié);
- d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
- e) le but visé par chaque dépense;
- f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Réponse : aucune.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 4

Titre

Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;

Par une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016; ventilées par type d'événement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût, le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Réponse : aucune.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 5

Titre La liste des dépenses en formation de communication : <u>Organisée par le ministère ou l'organisme :</u> a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement; b) le but recherché par chaque dépense; c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie; <u>Organisée par une firme externe :</u> d) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016; e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications; f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu; h) le but visé par chaque dépense; i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.
Exposé et statistiques (s'il y a lieu) Réponse : aucune.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 6

Titre

La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du Conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;
- b) le but révisé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes concernées.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Réponse : aucune.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 7

Titre

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d’octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d’octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l’échéancier;
- g) dans le cas d’un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Exposé et statistiques (s’il y a lieu)

CONTRACTANT	DESCRIPTION	MONTANT
CPCS Transcom Limited	Fournir les services professionnels afin d'effectuer des prévisions de croissance concernant la demande des différents types de produits transportés par catégorie de produits	11 000 \$
Événement les Affaires	Fournir une formation sur la stratégie maritime du Québec	1 095 \$
Planécol Environnement	Fournir les services professionnels afin de collaborer à la rédaction de la stratégie maritime de Québec	24 500 \$

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l’information se trouve aux engagements financiers qui feront l’objet d’une étude particulière par la Commission de l’administration publique.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 8

Titre

Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Réponse : aucun.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 9

Titre

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

Indiquer si ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format.

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande;
- f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Réponse : aucune.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 10

Titre

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d’octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2014-2015, en indiquant pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le coût;
- d) l’échéancier;
- e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Veuillez référer à la réponse de la question 7.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 11

Titre

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015 :

- a) le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
- e) une description de son mandat;
- f) la date de début de son contrat;
- g) la date prévue de fin de son contrat;
- h) sa rémunération annuelle.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Les informations relatives aux contrats sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec. www.seao.ca

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 12

Titre

Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants;
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Aucun projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques n'a été initié en 2014-2015.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 13

Titre

Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation des congrès, des colloques et toute session de type de perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

DÉPENSES	COÛTS \$
Photocopies	1 984,76 \$
Mobilier de bureau et ameublement	5 961,32 \$
Distributeur d'eau de source	308,22 \$
Frais de transport, d'hébergement, de repas	10 407,42 \$
Participation à des congrès, des colloques et à toutes les sessions de type perfectionnement ou ressourcement au Québec	2 549,53 \$
Participation à des congrès, des colloques et à toutes les sessions de type perfectionnement ou ressourcement à l'extérieur du Québec	0 \$
TOTAL	22 211,25 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 14

Titre

Séparément pour le cabinet ministériel, pour la direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

DÉPENSES	COÛT D'ACQUISITION DES NOUVEAUX APPAREILS DU 1 ^{ER} AVRIL AU 31 MARS 2014 \$	NOMBRE TOTAL D'APPAREILS EN INVENTAIRE AU 31 MARS 2014
Blackberry (fournisseur : Bell)	0	1
Iphone (fournisseurs : Bell et Rodgers)	0	3
Portable	0	1
IPad (fournisseur : Rodgers)	0	2
Coût des contrats téléphonique (fournisseurs : Bell et Rodgers) : 797,10\$		

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX FICHE EXPLICATIVE

Question 15

Titre

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus.
- b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins.
- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de maladie pris par le personnel.
- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.
- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) :
 - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.
- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.
- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.
- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers.

Titre

- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).
- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir.
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie.
- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).
- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation) : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.
- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires.
- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

- a) Le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles

35 ANS ET PLUS						
CORPS D'EMPLOI	TOTAL	HOMME	FEMME	PERSONNE HANDICAPÉE	ANGLOPHONE	MEMBRE COMMUNAUTÉ
Emplois supérieurs	1	1	0	0	0	0
Cadres	0	0	0	0	0	0
Professionnels	3	3	0	0	0	0
Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
Étudiants et stagiaires	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Total	4	4	0	0	0	0

- b) Le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles

35 ANS ET MOINS						
CORPS D'EMPLOI	TOTAL	HOMME	FEMME	PERSONNE HANDICAPÉE	ANGLOPHONE	MEMBRE COMMUNAUTÉ
Emplois supérieurs	0	0	0	0	0	0
Cadres	0	0	0	0	0	0
Professionnels	1	0	1	0	0	0
Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
Étudiants et stagiaires	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Total	1	0	1	0	0	0

c) Le nombre total de jours de maladie pris par le personnel.													
MALADIES													
	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC	JAN	FÉV	MARS	TOTAL
Emplois supérieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professionnels	0	0	0	0	1	0	0	3,5	3,5	3,97	0	0	11,97
Fonctionnaires	0	0	0	0,	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Étudiants et stagiaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	1	0	0	3,50	3,50	3,97	0,00	0,00	11,97
d) Le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.													
Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.													
e) Le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) : le coût moyen par employé, selon la classe de travail.													
HEURES													
	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC	JAN	FÉV	MARS	TOTAL
Professionnels	Payées	0	0	0	0	0	0	0	9	0	0	0	9
	Compensées	0	0	0	0	0	0	4	18,5	0	5	0	27,5
	Total	0	0	0	0	0	0	4	18,5	9	5	0	36,5
Fonctionnaires	Payées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Compensées	0	0	0	0	0	0	0	0,	0	0	0	0
	Total	0	0	0	0	0	0	0,	0	0	0	0	0
TOTAL	Payées	0	0	0	0	0	0	0	9	0	0	0	9
	Compensées	0	0	0	0	0	0	4	18,5	0	5	0	27,5
	Total	0,	0	0	0	0	0	4	18,5	9	5	0	36,5
MONTANT													
	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC	JAN	FÉV	MARS	TOTAL
Professionnels	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	372,24 \$	- \$	- \$	- \$	372,24 \$
	Compensées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	156,16 \$	751,29 \$	- \$	203,05 \$	- \$	- \$	1 110,50 \$
	Total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	156,16 \$	751,29 \$	372,24 \$	203,05 \$	- \$	- \$	1 482,74 \$
Fonctionnaires	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Compensées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
TOTAL	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	372,24 \$	- \$	- \$	- \$	372,24 \$
	Compensées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	156,16 \$	751,29 \$	- \$	203,05 \$	- \$	- \$	1 110,50 \$
	Total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	156,16 \$	751,29 \$	372,24 \$	203,05 \$	- \$	- \$	1 482,74 \$
f) Le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.													
VACANCES													
	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Total
Emplois supérieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professionnels	0	0	3	4	34,5	0	0	1	12	0	6	0	60,5
Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Étudiants et stagiaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	3	4	34,5	0	0	1	12	0	6	0	60,5
g) Le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.													
Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.													

h) Le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.																																																																																					
Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.																																																																																					
i) Le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers.																																																																																					
Les informations quant au nombre de personnes, par catégories d'emploi, qui reçoivent une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, renferment des renseignements personnels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. En raison des paragraphes 1 de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 ces renseignements sont confidentiels. Par ailleurs, l'amalgame de renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.																																																																																					
j) L'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).																																																																																					
<table><tr><th rowspan="2">CORPS D'EMPLOI</th><th rowspan="2">TOTAL</th><th rowspan="2">CAPITALE-NATIONALE</th><th rowspan="2">MONTRÉAL</th><th colspan="5">AU 28 FÉVRIER 2015</th></tr><tr><th>SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN</th><th>MONTÉRÉGIE</th><th>OTTAWA</th><th>MONCTON</th><th>VANCOUVER</th></tr><tr><td>Emplois supérieurs</td><td>1</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>Cadres</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>Professionnels</td><td>4</td><td>4</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>Fonctionnaires</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>Étudiants et stagiaires</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>Autres</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>5</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr></table>									CORPS D'EMPLOI	TOTAL	CAPITALE-NATIONALE	MONTRÉAL	AU 28 FÉVRIER 2015					SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN	MONTÉRÉGIE	OTTAWA	MONCTON	VANCOUVER	Emplois supérieurs	1	1	0	0	0	0	0	0	Cadres	0	0	0	0	0	0	0	0	Professionnels	4	4	0	0	0	0	0	0	Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0	0	0	Étudiants et stagiaires	0	0	0	0	0	0	0	0	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	TOTAL	5	5	0	0	0	0	0	0
CORPS D'EMPLOI	TOTAL	CAPITALE-NATIONALE	MONTRÉAL	AU 28 FÉVRIER 2015																																																																																	
				SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN	MONTÉRÉGIE	OTTAWA	MONCTON	VANCOUVER																																																																													
Emplois supérieurs	1	1	0	0	0	0	0	0																																																																													
Cadres	0	0	0	0	0	0	0	0																																																																													
Professionnels	4	4	0	0	0	0	0	0																																																																													
Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0	0	0																																																																													
Étudiants et stagiaires	0	0	0	0	0	0	0	0																																																																													
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0																																																																													
TOTAL	5	5	0	0	0	0	0	0																																																																													
k) L'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir.																																																																																					
Réponse : aucune.																																																																																					
l) Le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie.																																																																																					
<table><tr><th rowspan="3">TOTAL</th><th>CGRH</th><th>CGRH</th><th colspan="2">PROFESSIONNEL</th><th colspan="2">INGÉNIEURS</th><th>HORAIRE MAJORÉ</th><th>HORS ÉCHELLE</th></tr><tr><th>Expert</th><th>Émérite</th><th>Expert</th><th>Émérite</th><th>Expert</th><th>Émérite</th><th></th><th></th></tr><tr><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>0</td></tr></table>									TOTAL	CGRH	CGRH	PROFESSIONNEL		INGÉNIEURS		HORAIRE MAJORÉ	HORS ÉCHELLE	Expert	Émérite	Expert	Émérite	Expert	Émérite			0	0	2	0	0	0	2	0																																																				
TOTAL	CGRH	CGRH	PROFESSIONNEL		INGÉNIEURS		HORAIRE MAJORÉ	HORS ÉCHELLE																																																																													
	Expert	Émérite	Expert	Émérite	Expert	Émérite																																																																															
	0	0	2	0	0	0	2	0																																																																													
m) Le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).																																																																																					
<table><tr><th rowspan="2">CORPS D'EMPLOI</th><th rowspan="2">TOTAL</th><th rowspan="2">CAPITALE-NATIONALE</th><th rowspan="2">MONTRÉAL</th><th colspan="5">AU 28 FÉVRIER 2015</th></tr><tr><th>SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN</th><th>MONTÉRÉGIE</th><th>OTTAWA</th><th>MONCTON</th><th>VANCOUVER</th></tr><tr><td>Emplois supérieurs</td><td>1</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>Cadres</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>Professionnels</td><td>4</td><td>4</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>Fonctionnaires</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>Étudiants et stagiaires</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>Autres</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>5</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr></table>									CORPS D'EMPLOI	TOTAL	CAPITALE-NATIONALE	MONTRÉAL	AU 28 FÉVRIER 2015					SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN	MONTÉRÉGIE	OTTAWA	MONCTON	VANCOUVER	Emplois supérieurs	1	1	0	0	0	0	0	0	Cadres	0	0	0	0	0	0	0	0	Professionnels	4	4	0	0	0	0	0	0	Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0	0	0	Étudiants et stagiaires	0	0	0	0	0	0	0	0	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	TOTAL	5	5	0	0	0	0	0	0
CORPS D'EMPLOI	TOTAL	CAPITALE-NATIONALE	MONTRÉAL	AU 28 FÉVRIER 2015																																																																																	
				SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN	MONTÉRÉGIE	OTTAWA	MONCTON	VANCOUVER																																																																													
Emplois supérieurs	1	1	0	0	0	0	0	0																																																																													
Cadres	0	0	0	0	0	0	0	0																																																																													
Professionnels	4	4	0	0	0	0	0	0																																																																													
Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0	0	0																																																																													
Étudiants et stagiaires	0	0	0	0	0	0	0	0																																																																													
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0																																																																													
TOTAL	5	5	0	0	0	0	0	0																																																																													
n) Le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.																																																																																					
La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.																																																																																					
o) Le nombre d'employés permanents et temporaires.																																																																																					
La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.																																																																																					

p) Le nombre de départ volontaires, ventilée par raisons du départ.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 16

Titre

- a) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de départs à la retraite en 2013-2014 et en 2014-2015, incluant le total et la ventilation des indemnités versées;
- b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
- c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2015-2016 et 2016-2017 et les indemnités de retraite qui seront versées;
- d) Pour chaque ministère et organisme, et ce, par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

- b) Réponse : aucun.
- c) Réponse : aucun.
- d) Réponse : aucun.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 17

Titre

Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2014-2015 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisée depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Réponse : 30 414,49 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 18

Titre

Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour 2014-2015, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :

- a) la ou les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué des travaux.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

2014-2015 : 2 434,41 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 19

Titre

Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2014-2015, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2014-2015;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question sera transmise par le ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 20

Titre

Liste des sommes d'argent versées en 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministre ou l'organisme.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question sera transmise par le ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 21

Titre

Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Réponse : aucun.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 22

Titre

Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2015-2016.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 23

Titre Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.) fournir pour 2014-2015, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en ventilant : a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.); b) prévisions pour 2015-2016; c) par catégorie d'âge.
Exposé et statistiques (s'il y a lieu) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 24

Titre

Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Réponse : aucun.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 25

Titre

Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier et électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2014-2015, en précisant pour chaque abonnement :

- a) coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service.

Ventiler le montant global par catégories.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

DÉPENSES	COÛT \$
Abonnements (journaux, annuaires, magazines) Journal <i>Les Affaires</i>	59,99 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 26

Titre

Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Réponse : aucune.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 27

Titre

Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce, depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »);
- g) la fréquence moyenne de mise à jour;
- h) le responsable du contenu sur le site.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Réponse : aucun.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 28

Titre

Nomination, depuis le 1^{er} avril 2014, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée :

- a) la liste;
- b) le nom de la personne;
- c) les mandats de chacune de ces personnes;
- d) les contrats octroyés pour chaque mandat;
- e) le résultat du travail effectué;
- f) les échéances prévues;
- g) les sommes impliquées.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Pour cette question, veuillez référer à la réponse de la question 7.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 29

Titre Pour 2014-2015, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous-ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.
Exposé et statistiques (s'il y a lieu) Réponse : aucune.

SOURCE: Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 30

Titre

Pour chaque ministère et organisme concernant les demandes d'accès à l'information en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 :

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- c) le nombre total de demandes reçues;
- d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoquées pour le refus);
- e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au rapport annuel 2014-2015 du Ministère des Transports.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 31

Titre

La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2014-2015 :

- a) le coût (déplacements, etc.);
- b) le nombre de ressources affectées;
- c) le nombre de rencontres;
- d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question sera transmise par le ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 32

Titre La liste des ententes et leur nature, signées en 2014-2015 entre le ministre ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autre provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.
Exposé et statistiques (s'il y a lieu) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat des Affaires intergouvernementales canadiennes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 33

Titre

Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 34

Titre

Tel que le mentionne la Politique de financement des services publics, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2015-2016.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au rapport annuel 2014-2015 du Ministère des Transports.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 35

Titre Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016.
Exposé et statistiques (s'il y a lieu) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 36

Titre

Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2013-2014 et en 2014-2105, ainsi que les prévisions 2015-2016 et 2016-2017, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question sera transmise par le ministre délégué aux Transports et à l'implantation de la stratégie maritime.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 37

Titre Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseil, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.
Exposé et statistiques (s'il y a lieu) La réponse à cette question sera transmise par le ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime.

SOURCE: Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 38

Titre

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseil, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montant versés pour bris de contrat.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question sera transmise par le ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 39

Titre

Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2014-2015 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 40

Titre

Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre au Secrétariat de l'implantation de la stratégie maritime qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 41

Titre

Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés dans leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés;
- c) boni ou prime relié au déplacement de la fonction.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 42

Titre

La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Comité ministériel de l'implantation de la stratégie maritime :

Mandat :

Le Comité ministériel de l'implantation de la stratégie maritime a comme mandat de veiller à mettre en valeur le potentiel du fleuve et de l'estuaire du Saint-Laurent en exploitant de manière responsable le potentiel maritime du Québec, dans le contexte de la croissance des échanges commerciaux internationaux.

Pour réaliser ce mandat en concertation avec les ministres concernés, le Comité doit :

1. stimuler le développement économique des régions côtières en développant le transport maritime sécuritaire et écologique;
2. favoriser le transport intermodal, dynamiser les chantiers maritimes québécois et prévoir la mise en place d'un pôle logistique en Montérégie;
3. stimuler l'offre touristique maritime et de croisière, soutenir les traversiers en développant l'offre de service de la Société des traversiers du Québec;
4. mettre en place un programme conjoint avec les municipalités visant l'entretien des quais sous leur responsabilité;
5. assurer la pérennité de l'industrie des pêches et de l'aquaculture, notamment par le développement de nouveaux produits;
6. favoriser la recherche et le développement des technologies marines et environnementales ainsi que de la formation d'une main-d'œuvre qualifiée pour les secteurs de l'industrie maritime;
7. élaborer et proposer, pour adoption par le Conseil des ministres, une stratégie maritime cohérente avec ces objectifs;
8. assurer la mise en œuvre des initiatives de la stratégie maritime, afin de stimuler le développement économique et le développement durable;
9. faire le suivi de son déploiement auprès des partenaires et des ministères et organismes impliqués.

Membres :

Le ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime (président);

Le ministre des Transports;

Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et Ministre responsable du Loisir et du Sport;

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

La ministre du Tourisme;

Le ministre du Travail;

Le ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 43

Titre Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.
Exposé et statistiques (s'il y a lieu) Réponse : aucune.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 44

Titre

Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2014-2015 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2015-2016. Pour chacun de ces programmes existants en 2014-2015, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2015-2016, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 45

Titre

Liste de situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 46

Titre Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord en 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.
Exposé et statistiques (s'il y a lieu) La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes pour l'année 2014-2015 seulement.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 47

Titre Ventilation du budget du ministère consacré à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan nord en 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.
Exposé et statistiques (s'il y a lieu) La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes pour l'année 2014-2015 seulement.

SOURCE: Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 48

Titre

Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format.

Si oui, fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Ces informations sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 49

Titre

Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres), et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que pour les prévisions pour 2015-2016 :

- a) la dépense totale (opération et capital);
- b) les grands dossiers en cours;
- c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
- d) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Réponse : aucune.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 50

Titre

- a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale;
- b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

- a) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour tous les ministères et organismes.
- b) Réponse : aucune.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 51

Titre

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d’État, établissements, bureaux, organismes de l’État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d’emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d’absentéisme.

Exposé et statistiques (s’il y a lieu)

MALADIES													
	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Total
Emplois supérieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,	0	0
Cadres	0	0,	0	0,	0	0	0	0	0	0	0,	0	0
Professionnels	0	0	0	0	1	0	0,	3,5	3,5	3,97	0	0	11,97
Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Étudiants et stagiaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	1	0	0	3,5	3,5	3,97	0	0	11,97

VACANCES													
	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Total
Emplois supérieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres	0	0	0	0	0	00	0	0	0	0	0	0	0
Professionnels	0	0	3	4	34,5	0	0	1	12	0	6	0	60,5
Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Étudiants et stagiaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	3	4	34,5	0	0	1	12	0	6	0	60,5

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE**

Question 52

Titre

Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :

- a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
- b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
- c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
- d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2015-2016.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 53

Titre Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées ou amorcées en 2014-2015 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.
Exposé et statistiques (s'il y a lieu) L'information sera présentée au rapport annuel 2014-2015 du Ministère des Transports.

SOURCE: Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
FICHE EXPLICATIVE

Question 54

Titre Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015 en indiquant pour chacun : a) le sujet; b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé; c) les coûts reliés à sa réalisation; d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu. Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.
Exposé et statistiques (s'il y a lieu) Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.